



*Province de Québec
M.R.C. Nicolet-Yamaska
Municipalité de Saint-Wenceslas*

A VIS P U B L I C

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-WENCESLAS DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2027-2028-2029

Est par les présentes donné par la soussignée, Carole Hélié, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Wenceslas, que le rôle d'évaluation foncière de la municipalité de Saint-Wenceslas pour les années 2027-2028-2029, est déposé au bureau de la directrice générale et greffière-trésorière, sis au 1055, rue Richard à Saint-Wenceslas, en date du 15 septembre 2026. Ledit rôle d'évaluation peut être consulté durant les heures normales de bureau.

Une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale doit être déposée avant le 1^{er} mai 2027.

Cette demande de révision doit, sous peine de rejet :

a) Être faite sur le formulaire prescrit au premier alinéa de l'article 263, paragraphe 2°, de la Loi sur la fiscalité municipale et intitulée "**Demande de révision du rôle d'évaluation foncière**". Le formulaire est disponible au bureau municipal et à la MRC de Nicolet-Yamaska;

b) être accompagnée de la somme d'argent déterminée par règlement de la MRC de Nicolet-Yamaska, et ce, conformément à l'article 263.2 de la Loi sur la fiscalité municipale;

c) être déposée à la MRC de Nicolet-Yamaska, sise au 257-1, rue de Monseigneur-Courchesne, Nicolet (Québec) J3T 2C1 ou de toute manière autrement prescrite par ledit règlement.

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Avis donné à Saint-Wenceslas, ce 21^e jour de septembre 2026.

Carole Hélié

Carole Hélié,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 431 DU CODE)

Je, soussignée, Carole Hélié, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Wenceslas, MRC Nicolet-Yamaska, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi en affichant une copie entre 8h et 12h, le 21 septembre 2026, à la Mairie ainsi qu'une publication sur le site Web.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 21 septembre 2026.

Carole Hélié
Carole Hélié,
Directrice générale et greffière-trésorière